

LES LUDOTHEQUES MUNICIPALES VILLE DE LOMME

Projet d'établissement

Sommaire

Définition d'une ludothèque.....	Page 3
Préalable.....	Page 4
- Le statut des ludothèques municipales	
- Contexte d'intervention et situation géographique	
- Public cible	
Partie 1 : Valeurs, rôles et objectifs.....	Page 9
Partie 2 : Moyens, Fonctionnement, Planning type.....	Page 18
Conclusion.....	Page 21
Annexe : Règlement intérieur.....	Page 22

Définition de la ludothèque

Par l'Association des Ludothèques Françaises

« Les ludothèques sont des équipements **culturels** qui mènent des actions autour du jeu en tant que pratique : l'acte de jouer, et en tant que patrimoine : les jeux et les jouets (Jeu sur place, prêt, animation, conseil/formation...)

Ce sont des lieux ressources gérés par des ludothécaires, **ouverts à toutes et tous**, qui ont **pour mission de donner à jouer, d'accompagner les mises en jeu, de diffuser la culture ludique, et de préserver le jeu de toute récupération.**

Les ludothèques sont régies par la charte de qualité des ludothèques qui est le cadre de référence pour toutes les ludothèques françaises ainsi que la fiche-métier de ludothécaire.

Elles accueillent ensemble **des publics de tout âge** et sont ouvertes aux collectivités les plus diverses (écoles, crèches, centres de loisirs, institutions spécialisées...). Elles **proposent du jeu sur place, du prêt de jeux, des animations, du conseil.**

Ce sont des **lieux ressources pour les parents et les professionnels**. En favorisant le jeu, les ludothèques aident les enfants à grandir et les parents à vivre des moments privilégiés avec eux. **Convivialité, éducation, socialisation et plaisir font le quotidien des ludothèques.** »

Une ludothèque est donc un lieu de jeu, vecteur de rencontres, d'apprentissages et d'inclusion. Le jeu permet ainsi la communication entre les usagers, entre les générations et les cultures. La ludothèque crée un monde commun où l'on se retrouve autour du jeu et où le plaisir de jouer est au cœur de toutes les actions.

Les actions des ludothèques de la ville de Lomme s'articulent autour de 4 axes : l'accueil des familles, l'accueil des partenaires et de professionnels venus des différents quartiers de la ville, le prêt de jeux et les actions festives ponctuelles. Ainsi, ces structures ludiques favorisent et étendent l'accès au jeu au plus grand nombre, à la fois dans les structures collectives et les foyers.

PREALABLE

La ville de Lomme fait de l'éducation et de la culture ses priorités au travers de son projet éducatif global et de son futur projet culturel local.

Le projet éducatif global « **Lomme éducatif** » favorise la réussite éducative de chaque enfant, de 0 à 18 ans autour de trois ambitions communes et partagées :

- *Accompagner l'épanouissement de tous les enfants*
- *Agir sur le bien-être des enfants dans une ville plus durable et plus solidaire*
- *Développer le pouvoir d'agir des enfants dans une « ville à hauteur d'enfants ».*

L'éducation culturelle et artistique constitue un des piliers de la politique éducative et culturelle locale ; développant l'ouverture sur le monde, la curiosité et l'esprit critique.

Les ludothèques, **lieux d'échange intergénérationnel et d'action culturelle**, contribuent pleinement à ces priorités par la promotion de la culture ludique, par les valeurs éducatives véhiculées (coopération, inclusion, ouverture) et par leur participation aux actions culturelles et éducatives du territoire.

Le réseau des ludothèques municipales se dote désormais **d'un projet d'établissement commun** afin de toujours mieux répondre aux besoins du territoire et aux évolutions de la culture ludo-éducative.

La formalisation d'un projet d'établissement s'inscrit dans une démarche forte de la ville de Lomme de **reconnaissance de la place centrale du jeu dans le développement de l'enfant et de la formation citoyenne des jeunes**.

Statut des ludothèques à Lomme

Les ludothèques sont une **offre de service municipal** proposée par la ville de Lomme, commune associée à Lille. Ce sont des équipements de quartier, à vocation culturelle, sociale, familiale et pluri-générationnelle. Ce sont des lieux d'animation et de vie sociale : organisation de loisirs, animation collective, accès à la culture.

Elles sont au nombre de **trois** et sont rattachées au Pôle ville éducative et culturelle.

La ville de Lomme appartient au **réseau des villes éducatrices** qui ont fait le choix de faire de l'éducation une priorité et un levier de développement du territoire. Elle développe des parcours éducatifs, culturels, citoyens et sportifs, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie afin de favoriser un accès à la culture le plus large possible. Elle s'appuie pour ce faire sur plusieurs démarches structurantes dont **le projet éducatif global « Lomme éduc »**, des dispositifs de soutien aux initiatives locales ainsi que sur des équipements culturels municipaux dont fait pleinement partie le réseau des ludothèques municipales aux côtés de la médiathèque l'Odysée, la maison folie Beaulieu, l'école de musique et de danse ou encore l'école de coupe et couture.

Contexte d'intervention

Les ludothèques, au nombre de trois, sont réparties au sein du territoire dans trois quartiers différents : Marais, Délivrance et Mitterie.

Deux d'entre eux, Marais et Mitterie, anciennement classés en quartier de veille, font désormais partie des périmètres d'attention complémentaires, nouvelle nomenclature définie par le contrat de ville et des solidarités (2024-2030) ; sur la base d'un cumul de plusieurs indicateurs de fragilité ; à savoir :

« - des secteurs accueillant une population avec un revenu très bas (revenu médian) ;
- l'absence de mixité sociale dans les établissements scolaires (IPS les plus bas des établissements scolaires : écoles et collèges) ;
- des difficultés sociales liées au peuplement des résidences sociales (fragilité du parc de logement social). »

Quelques indicateurs saillants issus du Rapport d'analyse des besoins sociaux CCAS de Lomme « Portrait social de territoire » - Décembre 2023 (Sources INSEE:2018)

Données démographiques :

La ville compte 27 498 habitants (2018) ; en augmentation de 3,3 % par rapport à 2013. Lomme affiche une moyenne supérieure à celle observée à l'échelle de la MEL ou du département.

Lomme conserve un caractère familial avec un nombre de familles préservé en 10 ans (4 757 familles en 2018). Le quartier du Marais, Sud Marais enregistre une augmentation de 426 habitants sur 5 ans. Ainsi, près d'un ménage sur quatre est une famille. Plus d'une famille sur deux (54%) réside sur Mont-à-Camp ou Marais, 40% des moins de 3 ans résident au Marais. Mitterrie et Marais sont les quartiers présentant l'indice de jeunesse le plus élevé (1,5 à 1,7 jeunes de moins de 20 ans pour 1 sénior de plus de 60 ans).

Données sociales :

Les personnes pauvres représentent 17,3% de la population (4 890 personnes pauvres). Un tiers des familles monoparentales sont en situation de pauvreté. Avec 20,5%, Mitterrie est le quartier où le nombre de personnes pauvres est en croissance ces dernières années. En 2018, Mitterrie et Mont-à-Camp affichaient des proportions de familles monoparentales supérieures à celles de la moyenne de la commune. Sur l'Iris, Mont à Camp-Marais 2, près d'une famille sur deux est même en situation de monoparentalité.

Cette situation est nuancée par l'arrivée de nouveaux habitants et de nouvelles familles avec enfants ; assurant une mixité sociale dans ces quartiers.

Lomme compte près d'un cinquième de cadres parmi les actifs. A titre d'exemple, Mitterrie, en 10 ans, enregistre 1,5 fois plus de cadres et professions intellectuelles supérieures et une augmentation de 102 locataires privés. A Délivrance, c'est une augmentation de 171 propriétaires occupants en 10 ans. Sur le Marais, en 10 ans, il est noté 2,5 fois plus de cadres et professions intellectuelles supérieures et une augmentation de 226 propriétaires occupants en 10 ans.

Données éducatives :

Enfin, Lomme compte 3 928 enfants de moins de 11 ans (2018). Parmi eux, 1 099 sont âgés de moins de 3 ans, 1 156 de 3-5 ans et 1 673 de 6-10 ans. Les enfants âgés de moins de 3 ans représentent 3,9% de la population lommoise, celle âgée de 3 à 5 ans 4,1% et celle des 6 à 10 ans près de 5,9%. Entre 2013 et 2018, le nombre d'enfants de moins de 11 ans a diminué (-184 enfants). Cette baisse s'observe chez les moins de 3 ans (-107 enfants) et chez les 6 à 10 ans (- 162 enfants). A l'inverse, le nombre des 3 à 5 ans progresse de + 85 enfants sur la même période.

La population scolaire 1^{er} degré s'élève à la rentrée scolaire 2024/2025 à 1215 élémentaires et 730 maternels soit 1945 élèves. La ville compte 15 écoles :

- 8 écoles maternelles
- 7 écoles élémentaires.

La répartition des ludothèques est ainsi une répartition stratégique. L'implantation des ludothèques au sein de ces 3 quartiers vient renforcer l'offre culturelle et éducative et son accessibilité.

La ludothèque « Copains-Copines » dans le quartier du Marais :

Celle-ci est située au sein de l'Espace des Tisserands, un espace culturel très fréquenté qui regroupe différents services et activités destinés aux familles : la PMI, l'ALSH Artistique, la cyber espace, l'école municipale de Musique et de Danse, l'école municipale de Coupe et Couture, différentes activités sportives ... Les familles représentent une grande part de la population de ce quartier : on y trouve une crèche municipale " bout' d'chou", quatre écoles maternelles, deux écoles primaires. La ludothèque sera installée dans le futur site scolaire et périscolaire Voltaire-Sévigné ; renforçant ainsi sa proximité avec les structures éducatives tout en continuant de s'inscrire dans le réseau des structures culturelles, à proximité également du quartier Mont-à-Camp.

La ludothèque « Rire et Lire » dans le quartier de Délivrance :

Celle-ci est située près de l'espace culturel « Maison Folie Beaulieu » et elle est entourée de l'école primaire « Pasteur Curie », et de l'école maternelle « Ferry Demory ». La crèche « Petits loups », et le collège « Guy Mollet » sont situés à proximité également.

La ludothèque « Capucins-Capucines » dans le quartier de la Mitterrie :

Celle-ci a été construite au pied d'habitations rénovées, à proximité directe de la maison des Solidarités de la Mitterrie. Le collège « Jean Zay », les écoles primaire et maternelle « Defrenne » et « Jean Minet » (REP), la crèche de la Farandole sont aux alentours ainsi que la ferme pédagogique.

Public cible

En premier lieu, les ludothèques, en tant que structures dites de quartier s'adressent principalement aux familles : parents, jeunes et enfants accompagnés d'un adulte, résidant sur les communes de Lomme, Lille et Hellemmes.

Elles s'inscrivent dans une logique intergénérationnelle, favorisant l'accès en famille, en groupes d'ami.e.s...

Elles visent également à toucher le public scolaire et les structures éducatives et péri-éducatives : crèches, écoles, collèges, lycées, ALSH, structures socio-éducatives/médico-sociales et ce pour favoriser des habitudes de fréquentation dès le plus jeune âge et tout au long du parcours éducatif de chaque enfant/jeune.

Les ludothèques sont également ouvertes aux habitants extérieurs de Lille-Lomme-Hellemmes ; un tarif extérieur est alors appliqué lors de l'adhésion.

En second lieu, elles peuvent accueillir des structures partenaires, mais aussi des professionnels : assistant.e.s maternel.le.s, assistant.e.s familial.es, travailleurs sociaux, intervenants socio-éducatifs...

PARTIE 1

VALEURS, ROLES ET OBJECTIFS

Les valeurs :

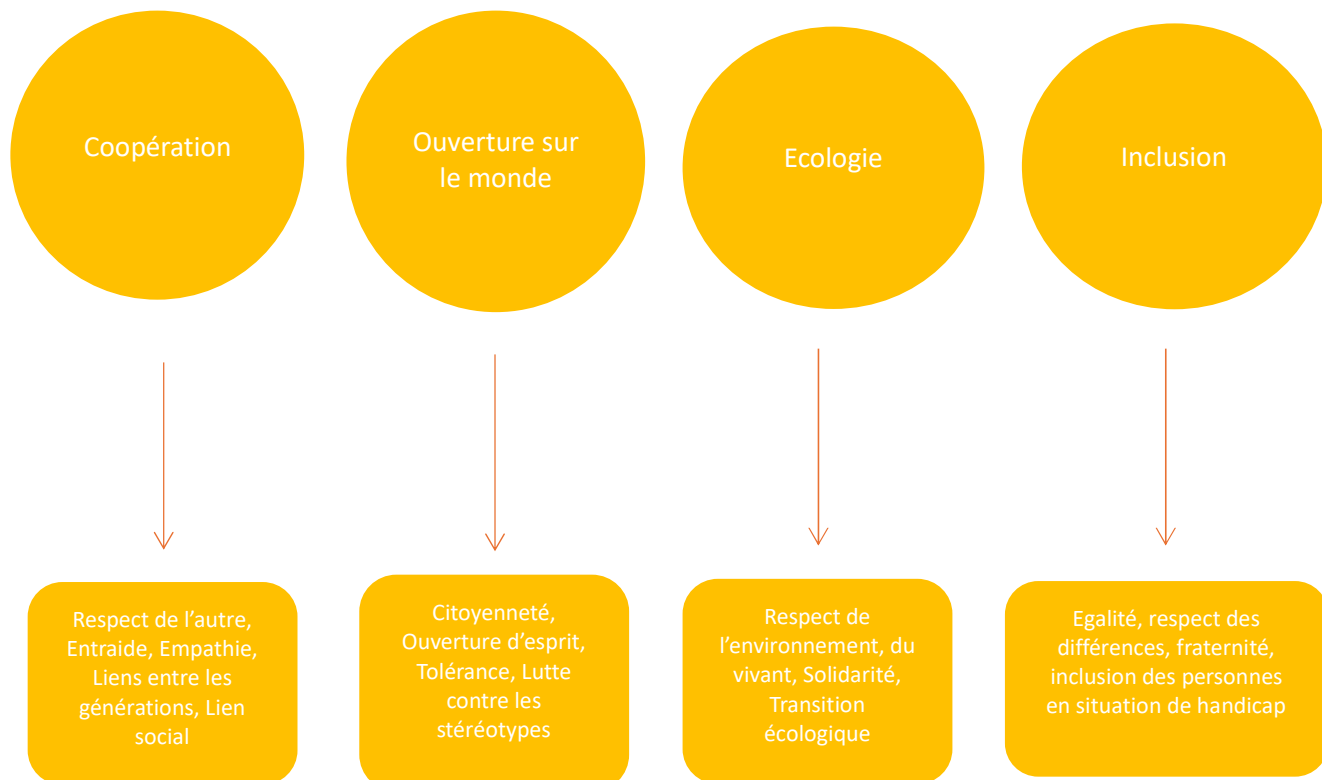
Le jeu libre au cœur du projet des ludothèques de la ville de Lomme :

Les ludothèques ont pour principal objectif de favoriser la pratique du jeu libre et de faire reconnaître son importance tant sur le plan éducatif que social et culturel.

La ludothèque, par la diversité et le nombre de jeux et de jouets proposés et leur disposition attractive, favorise le jeu libre, désintéressé et spontané.

C'est par ce projet de « jeu libre », en consacrant un temps et un espace spécifique à l'activité ludique, que la ludothèque permet à son public et notamment aux enfants de vérifier et remettre en question leurs acquis en toute sécurité, en étant ainsi acteur de leur développement.

Pour que le jeu reste libre à la fois dans le choix des jeux et dans leur utilisation, il doit cependant être encadré et amené dans des espaces réfléchis et aménagés en fonction du public reçu.



Rôles des ludothèques :

Le rôle éducatif

Les ludothèques visent à offrir aux individus toutes les possibilités d'épanouissement de leurs activités ludiques. Si le jeu est un média essentiel à l'apprentissage et au développement harmonieux de l'enfant, il n'en reste pas moins enrichissant pour l'adulte.

Les ludothèques sont des lieux propices à l'apprentissage de la responsabilisation, de l'autonomie, de la règle, mais aussi de la consolidation de savoirs formels dans une pratique informelle. Elles proposent des espaces riches et variés stimulant l'imaginaire et la cognition.

Le rôle social

Les ludothèques donnent à toutes les familles et tous les individus l'accès à un média culturel souvent onéreux. Elles offrent aux enfants de toutes catégories sociales et de tous milieux les mêmes chances de s'épanouir par le jeu et essaient de proposer la découverte d'une grande diversité de jeux pour tous. Jouer c'est avant tout passer un bon moment avec les autres !

Le jeu joue un rôle de média pour favoriser les échanges. Les ludothèques proposent des espaces favorables à la socialisation, des lieux ouverts aux différences afin d'encourager l'intégration et la reconnaissance de l'autre.

A travers le jeu, l'enfant apprend à se confronter à l'autre, à partager, à élaborer des moments de jeu commun, à vivre ensemble, à respecter l'autre, à créer des liens et à transmettre des savoirs aux autres.

Le rôle culturel

Les ludothèques sont avant tout des lieux de distraction à travers le jeu, des lieux de détente et de loisir à travers un objet culturel parfois méconnu.

Le jeu est le reflet des cultures, sa pratique ainsi que les formes qu'il prend diffèrent d'un pays à l'autre. Il existe tout un monde ludique (éditeurs, auteurs, concepteurs, illustrateurs, festivals, concours...) qui ne cesse de prendre de l'ampleur et mérite d'être connu, et les ludothèques sont également un lieu de sensibilisation à cette culture ludique.

Le rôle intergénérationnel

Le jeu est un objet de médiation et médiateur des relations. Il permet notamment de communiquer, de s'exprimer. Il met aussi en interaction des individus de tous âges et de toutes les cultures. La ludothèque permet à plusieurs générations de se rassembler autour d'un même jeu, et de partager un moment de plaisir, de convivialité propice à l'échange.

Le rôle de l'adulte

L'adulte adhérent se doit d'être acteur et investi au sein de la ludothèque et dans le jeu de son enfant, et non consommateur de l'espace de jeu ou de l'animation proposée.

Objectifs pédagogiques des ludothèques

OBJECTIF 1 :

Permettre **l'accès au jeu à tous** en combattant les inégalités sociales.

OBJECTIF 2 :

Accompagner la **parentalité** en proposant un lieu ressource en termes de jeux, d'éducation, de prévention et de soutien.

OBJECTIF 3 :

Favoriser la connaissance de la culture ludique moderne et la place du JEU dans le développement de l'enfant.

OBJECTIF 4 :

Favoriser la mixité et la création de **lien social** entre parents, enfants et professionnels par le jeu et les échanges.

OBJECTIF 1 / Permettre l'accès au jeu à tous en combattant les inégalités sociales.

« Le jeu est un outil extraordinaire pour que l'enfant développe ses facultés personnelles et sociales »
Jean Epstein¹

En répondant de manière adaptée aux besoins des familles par :

- **Les jeux** : Le stock de jeux et jouets et les espaces de jeux sont pensés pour répondre aux différents besoins de l'enfant et correspondent aux différents âges des enfants pouvant être accueillis : jeux d'exercices, jeux symboliques, jeux d'assemblages, jeux de règles.
- **L'enfant et sa famille** : L'aménagement est conçu de manière à sécuriser physiquement et affectivement les enfants, tout en favorisant l'entrée en jeu et en prenant en compte les besoins des petits et des grands. La place de l'adulte est pensée dans la pièce afin qu'il reste un repère stable bienveillant pour les enfants.
- **L'accueillant** : Son travail se fait pendant l'accueil des familles et des structures en étant disponible pour répondre aux différentes demandes et en jouant le rôle de médiateur entre le public et les jeux tout en apportant son soutien aux parents. L'accueillant a aussi un rôle déterminant avant l'accueil, dans l'aménagement de l'espace (gestion, création et entretien des espaces de jeux et jouets). La qualité de son travail est donc primordiale aussi bien pendant les temps d'accueils des familles qu'avant et après l'accueil.

En combattant les inégalités sociales, notamment au niveau de l'accès :

- La mixité sociale grâce à :
 - Une adhésion à faible coût de 7 euros pour les habitants de Lille-Lomme-Hellemmes et le prêt de jeux gratuit après adhésion²

Le travail en lien avec les autres services de la mairie, comme les crèches, l'Espace Parents, les Maisons des Solidarités ainsi que **les partenaires** du quartier, qui participent aux mélanges des horizons sociaux autour du jeu : *protection maternelle infantile (PMI), relais petite enfance, autres établissements d'accueil du jeune enfant, structures socio-éducatives, maison des assistantes maternelles, écoles, médiathèque mais aussi éducateurs, techniciens d'intervention sociale et familiale, assistantes maternelles et familiales, etc...* Des actions hors les murs favorisent la connaissance du lieu et les rencontres entre différents publics.

¹Psychosociologue contemporain – co-fondateur du Groupe de Recherche et d'Action Petite Enfance.

² Un tarif extérieur est également délibéré.

OBJECTIF 2 / Accompagner la **parentalité** en proposant un lieu ressource en termes de jeux, d'éducation, de prévention et de soutien

*« Tout ce que l'on apprend à l'enfant, on l'empêche de l'inventer ou de le découvrir »
Jean Piaget³*

En proposant un lieu d'écoute, de respect et d'échanges autour de la parentalité :

- Permettre le **jeu parent-enfant** dans un cadre neutre et non-jugeant en proposant des jeux adaptés et en prenant en compte à la fois la demande des parents et les besoins de l'enfant.
- **Échanger et conseiller sur les jeux et jouets** adaptés aux besoins de chaque enfant, tant lors de temps de jeux à la ludothèque, que pour la location de jeux, ou pour l'achat de jeux au sein de la famille à l'occasion d'une fête, ou d'un conseil d'un professionnel de santé (orthophonistes notamment).
- **Soutenir les parents** quant à leurs **questionnements sur le développement de l'enfant** tant lors d'actions sur le thème de la parentalité qu'au quotidien pendant les créneaux d'ouverture au public.
- **Parentalité et jeux, placés au centre des préoccupations** lors de l'accueil des familles à la ludothèque.
- Animations en lien avec les professionnels (écoles, PMI, crèche ...) et le public du service « *Espace Parents* » de la ville, ce qui permet un **échange plus varié autour de la parentalité**.

³Psychologue et biologiste du XXème siècle (1896/1980) – Travaux sur l'intelligence de l'enfant et ses stades cognitifs de développement

OBJECTIF 3/ Favoriser la connaissance de la culture ludique moderne et la place du **JEU** dans le développement de l'enfant.

« L'enfant se fait par ses jeux et dans ses jeux. Se demander pourquoi l'enfant joue, c'est se demander pourquoi il est enfant. »
Jean Château⁴

En faisant connaître la valeur éducative du jeu pour l'enfant par :

- Les **jeux avec les parents et entre parents** pour leur montrer tout le plaisir qu'on peut prendre à jouer, ainsi que les compétences que nécessitent chaque jeu, que l'on soit adulte ou enfant.
- Des propositions de différents **jeux adaptés** à chaque âge afin de répondre au besoin ludique de l'enfant de manière personnalisée, tout en favorisant le jeu libre et en sensibilisant l'adulte au respect du jeu.
- L'émergence de discussions autour de **thèmes éducatifs relatifs au jeu** : rangement, frustration, choix de jeu, notion de règles, perdre et gagner.
- **Favoriser les apprentissages** : faciliter la sociabilisation par le jeu, renforcer les apprentissages scolaires, permettre des espaces de créativité et développer l'imagination.

En participant à la valorisation de la culture ludique :

- Une proposition **de jouets de qualité**, en bon état et montrant la variété des jeux de société moderne.
- Des **espaces de jeux renouvelés** régulièrement avec des thématiques adaptées aux besoins des enfants.
- Des accueillants capables d'assurer **la médiation entre jeu et public** en conseillant, expliquant les règles de jeux, et valorisant les compétences développées grâce à différents jeux et jouets.
- Le développement **d'actions culturelles** (jeux hors les murs, samedis récréatifs, partenariat avec les structures culturelles...), d'ateliers de fabrication, de temps forts (fête du jeu) et l'inscription aux grands événements éducatifs et culturels de la ville (Semaine de l'éducation, des transitions, Estivales...).

⁴Psychologue et universitaire – 1908/1990

OBJECTIF 4 / Favoriser la mixité et la création de **lien social entre parents, enfants et professionnels par le jeu et les échanges**

**« Le jeu permet à l'enfant d'apprendre à jouer pour lui-même, pour ensuite pouvoir jouer avec d'autres et s'ouvrir au monde social »
Donald Winnicott⁵**

En permettant des moments de rencontres et de partages entre divers publics :

- Utiliser le jeu comme support pour échanger et **rencontrer d'autres familles** en prenant en compte la culture ludique de chacune d'entre elles.
- Ouvrir les possibilités de rencontres entre familles, la ludothèque étant ouverte aux **habitants des différents quartier de la ville**, de Lille et Hellemmes, mais aussi aux professionnels accompagnant les familles ou les enfants ou encore la Maison des séniors, les EHPAD et les établissements médico-sociaux, ... en fonction des projets mis en œuvre.
- **Proposer des temps festifs ou thématiques** permettant de réunir de nombreuses familles, de tout âge, adhérents ou non adhérents autour de différents thèmes.

En favorisant un espace d'observation et d'échange entre les professionnels :

- En proposant des créneaux aux **structures partenaires et aux professionnels** pour qu'ils se rencontrent et croisent leurs regards.
- En permettant **un suivi régulier** pour évaluer les attentes et les objectifs de chacun.
- En aménageant un **environnement de jeu propice à l'observation** du comportement et du développement de l'enfant.

Le jeu est médiateur de la relation. Il permet de communiquer, de s'exprimer et met en interaction des personnes de tous âges et de tous horizons. Le jeu nourrit l'imaginaire de l'enfant, et le place dans une attitude active. Il est ainsi capable de faire des choix et de prendre des responsabilités, comme il aura à le faire à l'âge adulte.

⁵Pédiatre et psychanalyste anglais (1896/1971)

PARTIE 2

MOYENS, FONCTIONNEMENT, PLANNING TYPE

Moyens humains :

- 3 ludothécaires, à temps plein, assurent la gestion, l'animation du lieu, l'accueil et l'accompagnement des publics, le développement des projets et partenariats.
- Elles sont appuyées par une animatrice spécialisée et dédiée à la ludothèque à temps plein. Elle intervient au sein des 3 ludothèques selon un planning fixé et a pour missions principales d'appuyer les ludothécaires dans l'accueil, la mise en œuvre des ateliers et la logistique. Elle peut assurer des missions de remplacement, en fonction des besoins.
- Enfin, une animatrice petite enfance intervient pour apporter son appui et expertise, équivalant en moyenne à 0,30 ETP.
- L'équipe peut également mobiliser un vivier de vacataires animateurs en fonction des projets menés.

Chacun de ces agents doit être formé aux métiers du jeu et jouet. Des temps sont banalisés dans l'année tout comme les temps d'échange de pratique réunissant les équipes des trois ludothèques.

Fonctionnement :

Les ludothèques sont respectivement ouvertes sur 5 jours par semaine, de manière à proposer aux différents publics cibles des accueils du lundi matin au vendredi ou du mardi au samedi matin. Un calendrier de fermeture exceptionnelle (vacances) est communiqué à l'année. Les usagers sont prévenus par voie d'affichage et sur le site internet de la ville de Lomme. La ville de Lomme se réserve le droit de fermeture exceptionnelle autre que pour cause de congés légaux ; les usagers sont prévenus par voie d'affichage.

Elles ont une amplitude horaire d'ouverture en moyenne de 23 à 25 heures par semaine (ouverture au public, accueil de professionnels ou de groupes, actions extérieures ...). Le temps restant est consacré à la préparation des ateliers et partenariats, la rédaction des projets et de bilans, l'entretien des collections de jeux et jouets, les inventaires, les temps de réunion en équipe ou de projet, des temps d'échange de pratique, l'apprentissage des règles de jeux, la veille ludique, les tâches administratives, les commandes de nouveaux jeux et jouets, la plastification et enregistrement des nouveaux jouets...

Les professionnels accueillent tous les publics et les enfants de tout âge, si ceux-ci sont accompagnés d'un adulte. Les ludothèques assurent aussi le prêt de jeux et jouets après le règlement d'une adhésion de 7€ (tarif pour Lille-Lomme-Hellemmes), valable pour un an, de date à date.

En raison de la taille des locaux et de la nature des activités, les accueillants de la ludothèque peuvent se réserver le droit de limiter l'accès à un certain nombre de personnes à l'intérieur de la ludothèque, afin de primer sur la qualité et non la quantité.

En cas de forte affluence, les accueillants se réservent le droit de limiter le temps de jeu des usagers afin de permettre à tous de bénéficier de la ludothèque. Les jauges sont précisées au sein du règlement intérieur.

Ces temps d'accueil sont conviviaux et laissent la possibilité de jouer librement ou de partager un jeu. L'équipe propose un cadre ludique stimulant le développement global des enfants. La posture des professionnels accueillants est importante car c'est eux qui vont impulser la découverte des jeux, le plaisir de jouer et qui vont valoriser les compétences de chacun à travers le jeu. Ils se montrent disponibles, à l'écoute, ouverts.

Grâce à la veille professionnelle de l'équipe sur tous les enjeux du renouvellement permanent de la qualité des services, les ludothèques proposent une réponse adaptée en lien avec le contexte territorial et les besoins repérés des usagers.

Jours, horaires et plannings :

Ils sont présentés au sein du règlement intérieur, annexé au présent projet. Il s'agit de planning type. La programmation est mise à jour par voie d'affichage et sur le site internet de la ville de Lomme. Un calendrier de fermeture exceptionnelle (vacances) est communiqué à l'année. Les usagers sont prévenus par voie d'affichage et sur le site internet de la ville de Lomme. La ville de Lomme se réserve le droit de fermeture exceptionnelle autre que pour cause de congés légaux ; les usagers sont prévenus par voie d'affichage.

Conclusion

Le présent projet d'établissement est établi pour une période de 3 ans jusqu'à l'année scolaire 2026-2027 inclus.

Il est ajusté annuellement en fonction du bilan établi par les ludothécaires.

L'évaluation est partagée chaque année au cours du « séminaire des ludothèques » avec les acteurs éducatifs, sociaux, culturels.

ANNEXE : REGLEMENT INTERIEUR